

**Communiqué de presse**  
Toulouse, le 31 janvier 2024

## **Installation du nouveau Conseil économique social et environnemental régional Occitanie, mandat 2024-2029**

Le 30 janvier 2024, les 169 conseillers du Conseil économique social et environnemental régional Occitanie (CESER) de la région Occitanie étaient ainsi réunis à l'Hôtel de Région de Toulouse pour la séance d'installation de leur nouvelle assemblée, coup d'envoi d'une nouvelle mandature de 6 ans.

En présence de Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie et Vincent Labarthe, vice-président de la Région Occitanie représentant la présidente Carole Delga, les conseillers du CESER Occitanie ont réélu le président Jean-Louis Chauzy ainsi que les deux premiers vice-présidents, les vice-présidents de l'assemblée et les autres membres du Bureau.

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie et Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée félicitent chaleureusement le président Jean-Louis Chauzy pour son élection à la tête du CESER ainsi que l'ensemble des conseillers.

Lors de cette assemblée plénière, les conseillers ont également examiné et procédé au vote du règlement intérieur de l'assemblée instaurant l'organisation du CESER Occitanie.

Initiateurs d'importants travaux et débats sur cette grande région, forces de proposition sur les conditions de sa réussite, les 169 nouveaux conseillers du CESER, représentants de la société civile de la région Occitanie, entendent poursuivre leurs travaux pour contribuer à la mise en œuvre d'une grande région de projets au service des territoires et des habitants.

### **CESER : en savoir plus**

Comme le dispose l'article L4131-2 du code général des collectivités territoriales : *« le conseil régional par ses délibérations et celles de sa commission permanente, le président du conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le conseil économique, social et environnemental régional par ses avis concourent à l'administration de la région ».*

Le CESER est une assemblée consultative, un « laboratoire d'idées » qui effectue des diagnostics, des analyses prospectives et formule des recommandations pour la mise en œuvre d'actions, dans l'intérêt du développement de la région et du bien-être de ses habitants.

Le CESER produit ainsi des avis sur l'ensemble des grands dossiers de la vie régionale. Au-delà d'une expertise, ses travaux reflètent une prise de position partagée par la majorité des organismes le composant.

Par arrêté du 22 novembre 2023 Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, a fixé la composition du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) :

- Collège 1 : entreprises et activités professionnelles non salariées (54 représentants)
- Collège 2 : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives (54 représentants)
- Collège 3 : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (54 représentants)
- Collège 4 : personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral (8 représentants)

Par arrêté du 10 janvier 2024 le préfet a confirmé les désignations des conseillers.

### **Contacts presse :**

#### **Préfecture de région Occitanie**

Delphine AMILHAU Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75, Margot SCHERER 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

[service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr) | 05 34 45 34 45

#### **Région Occitanie**

[service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr) | 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 81 31